



Grossesse et soins des dents

Vous êtes enceinte ? Les bouleversements liés à la grossesse peuvent avoir un impact important sur votre santé bucco-dentaire.

GROSSESSE ET SANTÉ BUCCO-DENTAIRE

▶ Pendant la grossesse, les modifications hormonales rendent la gencive sensible à la présence de plaque dentaire et autres dépôts. Des douleurs ou des saignements de la gencive peuvent alors apparaître, ainsi que de petites tuméfactions gingivales qui saignent au moindre contact. Ce sont les signes d'une gingivite de la femme enceinte (ou gingivite gravidique), le plus souvent réversibles à condition d'adopter une hygiène bucco-dentaire très rigoureuse.

▶ Pendant la grossesse, de nombreuses femmes modifient leurs habitudes alimentaires et ont tendance à augmenter les grignotages. Ce comportement, s'il n'est pas contrôlé, risque d'entraîner l'apparition de caries.

▶ Par ailleurs, en cas de vomissements fréquents, l'acidité peut occasionner une déminéralisation de l'émail des dents. Il est alors conseillé de se rincer la bouche à l'eau ou à l'aide d'un bain de bouche fluoré. Le brossage est à proscrire juste après un vomissement car il augmenterait la dégradation de l'émail déjà fragilisé.



PRÉVENTION ET SOINS DENTAIRES

En dehors des situations d'urgence, nous vous conseillons d'éviter d'effectuer des soins dentaires lors des premiers et derniers trimestres de la grossesse.

En revanche, ils peuvent être réalisés du début du quatrième à la fin du sixième mois, si besoin, en accord avec l'équipe obstétricale.

GROSSESSE ET RADIOGRAPHIES DENTAIRES

Les radiographies dentaires réalisées pendant la grossesse ne comportent pas de risque pour le fœtus qui n'est pas directement sur le trajet du rayonnement. Pour plus de sécurité, le ventre de la mère peut être protégé par un tablier de plomb.

Néanmoins, par précaution, seuls les clichés nécessaires à la réalisation des soins en cours seront réalisés pendant la grossesse, les autres seront reportés après l'accouchement.

INFLUENCE DE L'ÉTAT BUCCO-DENTAIRE DE LA MÈRE SUR LA SANTÉ DU FŒTUS

La présence de caries ou de maladies parodontales entraîne le passage dans le sang de nombreuses bactéries d'origine buccale pouvant, éventuellement, mener à un accouchement prématuré ou à un bébé de faible poids.



À SAVOIR

À partir du quatrième mois de grossesse et jusqu'à 12 jours après l'accouchement, les femmes peuvent bénéficier d'un examen bucco-dentaire pris en charge à 100 % et avec dispense d'avance de frais.

Future maman, un suivi dentaire de prévention sera une précaution utile.